

## Introduction

Ilbert H.

*in*

Ilbert H. (ed.), Tekelioglu Y. (ed.), Çagatay S. (ed.), Tozanli S. (ed.).  
Indications Géographiques, dynamiques socio-économiques et patrimoine bio-culturel en  
Turquie et dans les pays méditerranéens

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 104

2013

pages 5-9

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00006836>

To cite this article / Pour citer cet article

Ilbert H. **Introduction**. In : Ilbert H. (ed.), Tekelioglu Y. (ed.), Çagatay S. (ed.), Tozanli S. (ed.).  
*Indications Géographiques, dynamiques socio-économiques et patrimoine bio-culturel en  
Turquie et dans les pays méditerranéens*. Montpellier : CIHEAM, 2013. p. 5-9 (Options Méditerranéennes : Série A.  
Séminaires Méditerranéens; n. 104)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Introduction



Le séminaire international « *Indications géographiques, dynamiques socio-économiques et patrimoine bio-culturel en Turquie et dans les pays méditerranéens* » organisé en 2010 à Antalya se situe dans le prolongement de la manifestation organisée en avril 2008 par le CIHEAM-IAM-M et l'Université Akdeniz sur le thème « *Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens* »<sup>1</sup> qui a fait l'objet d'un numéro d'Options Méditerranéennes en 2009 (série A, numéro 89). Ce deuxième séminaire, qui fait l'objet de la présente publication, a été organisé par le Centre de recherche économique de l'Université Akdeniz et l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAM-M). Il a bénéficié du soutien actif de l'Institut Turc des Brevets, de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (WIPO, Genève), de l'ambassade de France en Turquie, de l'ambassade d'Italie en Turquie ainsi que de nombreuses entreprises agroalimentaires turques. Un salon des produits des terroirs a accompagné le séminaire scientifique et la qualité de l'accueil a été saluée par tous les participants.

Il crée un pont avec le séminaire « *Gouvernance des chaînes de valeur, produits de terroir agroalimentaires et indications géographiques en Turquie et dans les autres pays méditerranéens* » organisé à Antalya en octobre 2012. Ces séminaires internationaux méditerranéens approfondissent les réflexions sur les indications géographiques et dynamisent le réseau de recherche et de coopération méditerranéen sur les indications géographiques et les terroirs. En ce sens, ils constituent progressivement un pôle de référence sur les indications géographiques et les stratégies de terroirs en Méditerranée. Outre la Turquie et la France, fortement représentées, ont notamment participé aux exposés et aux débats des personnalités du Maroc, de Tunisie, d'Algérie, du Liban, d'Espagne, du Portugal, d'Italie, de Grèce, de Roumanie et de Croatie.

Cette version ne restitue pas la totalité des séances. Parmi plus de quarante communications scientifiques et de témoignages d'organismes publics et professionnels, nous avons sélectionné les articles qui nous ont été transmis selon une logique propre à l'écrit.

Nous proposons l'organisation suivante :

**- La première partie se focalise sur les indications géographiques en Turquie.** Nous avons voulu fournir les éléments indispensables à la compréhension des processus de notification et de mise en œuvre. Le premier article donne une vision générale des modalités d'enregistrement des indications géographiques en Turquie. Il est complété de deux autres articles, qui abordent les indications géographiques, l'un sous l'angle économique et le second sous l'angle juridique. Ces trois papiers rédigés par des experts de l'Institut des Brevets de Turquie et des universitaires fournissent une vision structurée et informée du processus contribuant à délimiter les indications géographiques en Turquie. Cette partie se fait l'écho des travaux entrepris lors du programme de recherche sur « *les conditions d'émergence des produits de qualité et d'origine* » conduit depuis 2006 par des chercheurs du pourtour méditerranéen. L'approche historique des indications géographiques en Turquie a été discutée et publiée dans le rapport du programme de recherche « *Produits du terroir méditerranéen : conditions d'émergence d'efficacité et mode de gouvernance* »<sup>2</sup>, (2005) et a fait l'objet d'un article publié dans Options Méditerranéennes, 2009.

**- Les trois parties suivantes cherchent à approfondir ce qui avait été ébauché en 2008 sur la dimension culturelle, territoriale et sociale des indications géographiques.** Dans un premier temps, nous avons sélectionné deux articles universitaires qui rappellent les fondamentaux des attentes sociétales et des mécanismes de différenciation des produits territorialisés (deuxième partie). Puis nous avons regroupé trois articles qui traitent de l'importance des signes de qualité dans l'action collective. La question du développement territorial, de la construction sociale du patrimoine par les démarches collectives est soulevée,

et ce quelques soient les pays (troisième partie). Les témoignages d'expérience en Tunisie, Algérie et Grèce clôturent cette section : les démarches institutionnelles sont volontaires et la construction du signe officiel de qualité suppose coordination et travail collectif (quatrième partie).

**- Enfin, la cinquième et dernière partie, présente les indications géographiques et leur dimension liée à la préservation de la biodiversité en s'appuyant sur le cas du Maroc.** L'histoire des succès et des espoirs des produits des terroirs s'inscrit dans une histoire longue. Les agro-écosystèmes traditionnels ont leur logique propre et dessinent des parcours historiques spécifiques. La formalisation des pratiques s'opère conformément aux cahiers de charges et aux délimitations négociées et instituées par les acteurs engagés dans la reconnaissance des noms de leurs terroirs par les indications géographiques.

#### **Certaines des conclusions du séminaire ont pu être synthétisées :**

- **La dynamique des indications géographiques** est à l'œuvre en Méditerranée. Les Etats comme les entreprises, les organismes de recherche, les producteurs ou les réseaux sociaux investissent le champ du local en se dotant d'outils susceptibles de qualifier, différencier et positionner les produits sur les marchés. En Turquie, on dénombre aujourd'hui 89 produits alimentaires à appellation d'origine. Ce dynamisme s'explique à la fois par le potentiel de durabilité présenté par les produits de terroir dans un contexte de crise mondiale économique, sociale, environnementale et éthique et par l'émergence de cadres institutionnels favorables dans de nombreux pays et au plan international. Cependant, d'une manière générale, les pays du sud et de l'est de la Méditerranée accusent un important retard dans la valorisation de leurs produits traditionnels du fait d'une faiblesse de leur dispositif institutionnel en termes d'IG.
- **L'organisation de l'offre**, comme le renforcement de réseaux soucieux de la qualité, est un souci exprimé par les chercheurs et les professionnels. Les analyses réalisées notamment en Grèce montrent la nécessité de coordination et d'appropriation par les acteurs locaux. Les témoignages d'Origin, de la Confédération paysanne (France), de l'Office National de l'Huile (Tunisie), de la Fondation pour la Diète Méditerranéenne et de l'association Terroirs et Cultures ont montré l'existence de dynamiques de stratégies de terroir et de patrimonialisation comme alternative à l'agriculture productiviste. Par ailleurs, il est préconisé d'éduquer et d'encourager le consommateur afin qu'il retrouve la mémoire des produits de terroir et qu'il les substitue progressivement aux produits agroindustriels dont les effets négatifs sont connus.
- **La reconnaissance de l'indication géographique** à l'Organisation Mondiale du Commerce rompt avec la qualification des terroirs auparavant considérée comme barrière à l'entrée. Ce changement de paradigme a été souligné, car cet outil de droit de propriété intellectuelle permet de protéger un nom réputé sur les marchés. L'architecture juridique internationale fait l'objet de négociations permanentes et suppose des outils de suivi pour que la mise en œuvre soit efficace, car il existe une forte disparité dans les modalités de mise en œuvre et de suivi des contrôles. L'impact de ces contrôles mis en œuvre dans le cadre du respect des principes de la libéralisation des échanges mérite d'être approfondi.
- **Les dispositifs de gouvernance** sont à l'épreuve. Il y a un risque de voir les indications géographiques protégées, mais non appropriées par les acteurs locaux. Le souci des actions collectives en réseaux est un enjeu d'organisation des groupements sociaux. Il a donc été recommandé de mélanger les statuts sociaux et d'améliorer l'accès à l'information. Les questions d'accès aux marchés, de choix de normes ou de standards supposent des capacités d'organisation face aux nombreuses interactions « local-global ».

Deux ans après la « Déclaration d'Antalya sur les indications géographiques des produits alimentaires et le développement local », ce séminaire international confirme la priorité à accorder aux dynamiques collectives et à la connaissance fine des critères permettant de qualifier un territoire et des produits dits "ambassadeurs" de lieux spécifiques. Les signes d'origine sont aujourd'hui à la croisée de nouveaux chemins. Ils entrent en compétition ou en alliance, avec d'autres standards, d'autres attentes sociétales. Ils participent de la segmentation des marchés alimentaires et à l'esthétisation du naturel, de l'authentique, du biologique ou du « bio ». Ils deviennent pour certains l'objet d'une consommation de masse et se transforment en produits « u-topiques », voir "u-chroniques", comme le souligne M. Salgur Kançal. Quel équilibre entre utopie et normes ? Qui fixe les normes ? Au profit de qui ? Ces questions nous ont naturellement conduit à interroger les chaînes globales de valeur en 2012.

Hélène Ilbert,  
Enseignant-chercheur du CIHEAM-IAMM,  
HDR-UMR MOISA

<sup>1</sup> <http://om.ciheam.org/option.php?IDOM=390#.UTR24Kwa6eZ>

<sup>2</sup> <http://www.femise.org/PDF/ao22/FEM2235.pdf>